

**Date : 27/01/2026**  
**Numéro : 04-2026**

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Absents excusés : 3  
Absents non excusés : 3  
Retard : 0  
Pouvoirs : 2  
Pris part à la délibération : 15

**DATE DE LA CONVOCATION**

**22/01/2026**

**DATE D’AFFICHAGE**

**30/01/2026**

L’an deux mille vingt-six, le 27 janvier à Dix-neuf heures et zéro minute,  
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Pascale PERIER, Florence BOURNAT,  
Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Patrick CHARLES,  
Jean-François SIRANDRE, Gérald NEVORET, Guy CONON, François  
MAUCHAND, Mickael PAVAT.

Absents excusés : Mr Christophe JACQUEMARD, Mmes Christiane  
DEBATTY, Fernande HELENA.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN  
ASSEL, Mme Manon JOLIVET.

Pouvoirs : Mme Fernande HELENA a donné pouvoir à Mme Marie-Claire  
DILLY

Mme Christiane DEBATTY a donné pouvoir à M. Patrick  
CHARLES

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Voirie 2025 Rue COLIN – Amende de police**

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que la législation prévoit  
qu’une partie du produit des amendes de police soit utilisée par les  
communes pour sécuriser les réseaux routiers à l’intérieur du périmètre  
de l’agglomération. Le Département définit la politique de  
subventionnement et instruit les dossiers afin que la Préfecture verse aux  
communes ou groupements de communes de moins de 10 000 Habitants,  
les sommes affectées à la dotation annuelle. Les projets éligibles sont les  
suivants :

- aménagements destinés à la sécurité des piétons
- installation de signalisation ou d’éléments de protection
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière

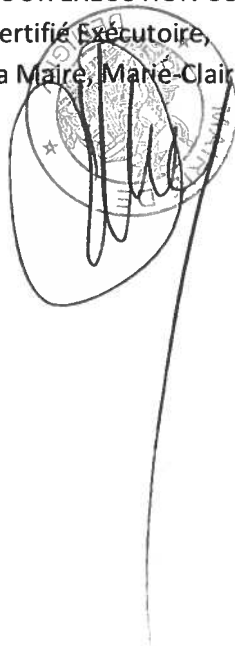
**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **SOLLICITE**, dans le cadre des amendes de police, une subvention pour les travaux de sécurisation de la rue de Colin, à hauteur de 5811.20€ pour un montant de travaux de 14 528.00€ HT
- **DONNE** tout pouvoir à Mme La Maire pour la signature de tout acte lié à la présente délibération.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire, Mané-Claire DILLY

A circular official stamp is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The stamp contains a star and some illegible text. The signature is written over the stamp and extends downwards.